

Réunion du Conseil Municipal du 19 août 2011

OBJET DE LA DELIBERATION : MNT - AVENANT pour MODIFICATION du TAUX de COTISATION

Le Maire rappelle qu'un contrat collectif a été signé pour le maintien de salaire du personnel le 1er Novembre 2009 avec la Mutuelle Nationale Territoriale,

Le taux de cotisation passe de 1,73 % à 1,82 % au 1er Janvier 2012,

Le prélèvement s'opère sur le salaire des agents et est neutre pour la collectivité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **PREND ACTE** de la modification du taux de cotisation qui passe à 1,82 % à compter du 1^{er} Janvier 2012,
- **AUTORISE** le Maire à signer l'avenant.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,

Le Maire,

réf : D-2011-69

A la majorité (pour : 16 contre : 0 abstentions : 0)

OBJET DE LA DELIBERATION : DROIT de PLACE pour ANIMATIONS FORAINES et CAMIONS d'OUTILLAGE

Monsieur le Maire expose au Conseil que la Commune est de plus en plus sollicitée pour l'implantation d'animations foraines et de camions d'outillage.

Il propose de tarifier ces interventions.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **FIXE** le droit de place pour les animations foraines à 10 €
- **FIXE** le droit de place pour les camions d'outillage à 40 €.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,

Le Maire,

réf : D-2011-70

A la majorité (pour : 15 contre : 1 abstentions : 0)

Réunion du Conseil Municipal du 19 août 2011

OBJET DE LA DELIBERATION : CONVENTION BIBLIOTHÈQUE et ECOLES - ANNÉE SCOLAIRE 2010-2011

Monsieur le Maire rappelle au conseil que la bibliothèque accueille les classes pour faire connaître la bibliothèque, découvrir la littérature jeunesse, développer le goût de la lecture chez l'enfant, favoriser l'autonomie des enfants dans la bibliothèque et dans l'utilisation des ressources, engager un travail thématique.

Notre bibliothécaire propose une convention entre la bibliothèque et les écoles afin de fixer les modalités relatives au planning et au prêt de livres.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **PROPOSE** à chaque classe intéressée de signer une convention ayant pour objet l'organisation et la participation des classes aux animations proposées par la bibliothèque municipale ainsi que de fixer un planning, horaires et prêt de livres.

- **AUTORISE** le Maire à signer cette convention,

- **DIT** que cette convention est valable pour l'année scolaire 2010-2011.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,

Le Maire,

réf : D-2011-71

A la majorité (pour : 16 contre : 0 abstentions : 0)

OBJET DE LA DELIBERATION : REMBOURSEMENT de REPAS aux ASSOCIATIONS

Monsieur le Maire informe le Conseil que les associations : Amicale Laïque, Comité des Fêtes organisent des manifestations pour lesquelles la Commune prend des repas ou de petites prestations annexes qu'elle doit leur rembourser.

Afin que ces associations puissent être réglées par la Commune, il est nécessaire de prendre une délibération d'ordre général.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **DÉCIDE**, à dater de ce jour, de régler aux associations : Amicale Laïque, Comité des Fêtes les repas et petites prestations annexes, facturés à la Commune.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,

Le Maire,

réf : D-2011-72

A la majorité (pour : 14 contre : 1 abstentions : 1)

Réunion du Conseil Municipal du 19 août 2011

QUESTIONS DIVERSES

- 1 - Nomination du nouveau MNS - Valéry NIVELAIS
- 2 - Château d'eau
- 3 - Petites Cités de Caractère
- 4 - Devis CEGELEC pour radiants église
- 5 - Régie cantine pour impayés
- 6 - 8 à Huit : lettre de Joël DESOEUVRE
- 7 - Remerciements de Monsieur et Madame CHAUVEAU pour marquage au sol
- 8 - Présentation Site Internet : un courrier sera adressé aux Communes de la Sarthe pour les informer de la création de notre site.
- 9 - Marie-Thérèse TRIBALLIER informe le Conseil Municipal qu'un Club de Country recherche une salle de danse. Il leur est demandé d'adresser un courrier en Mairie.

Séance levée à 23 H 45